

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 23 octobre 2019

Etaient présents : Tous les conseillers, à l'exception de M Fischer et de Mme Peiffert.

La séance est ouverte à 20 h par M. BRUN Jean-Michel, Maire de COUME.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE du 11 juillet 2019.

Après lecture du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019 par le secrétaire de mairie, le compte rendu est adopté sans observation particulière. Le Maire fait le point sur certains dossiers en cours d'instruction (installation d'un distributeur à pain, la maison Berrusweiller). Il indique qu'il a rencontré un des héritiers Kremer afin de lui demander de prendre les dispositions nécessaires pour la maison en état d'abandon rue principale. Le Maire a indiqué qu'une vente judiciaire était envisagée, si celle-ci ne devait aboutir il n'exclut pas de prendre un arrêté de péril en raison des risques d'effondrement.

POINT FINANCIER SUR LES DOSSIERS DE TRAVAUX.

1) Chauffage de l'église

Le chantier est achevé, le coût définitif de l'opération s'élève à 58 915,56 € TTC. Les dépassements enregistrés sont consécutifs aux travaux sur les différents circuits électriques tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du bâtiment. La subvention versée par le conseil de fabrique est de 15 000 €, une subvention Amiter d'un montant de 5 000 € a été obtenue, la récupération de TVA sera de l'ordre de 9 600 €, en définitif le restant à charge pour la commune est de l'ordre de 29 000 €. Une nouvelle réunion avec le conseil de fabrique est prévue afin de redéfinir le montant de sa participation. Il rappelle que le bâtiment est maintenant entièrement sécurisé et la commission départementale de sécurité a émis un avis favorable. Il souligne la qualité des manifestations organisées à l'occasion des 150 ans de l'église et il remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré à l'organisation

2) Rénovation de l'éclairage public

Le Maire indique que le dossier est toujours d'actualité, mais en raison du montant des travaux qui s'élève à un total de 54 600 € HT, le chantier est reporté au printemps 2020. Une subvention DETR d'un montant de 16 414,50 € a été obtenue, une aide au titre du programme Amissur pourrait être demandée.

DECISIONS FINANCIERES

Le CM approuve la décision modificative du budget qui porte sur un virement de 400 € entre 2 comptes d'investissement.

Le CM fixe le montant du fermage 2019 qui progresse de 1,66 % et des loyers des logements communaux au 1^{er} janvier 2020 qui augmenteront de 1,20 %.

Le CM alloue une subvention de 2 200 € au football-club, de 685 € à l'amicale des sapeurs-pompiers et de 200 € à la coopérative scolaire de l'école primaire. Il approuve le remboursement d'un achat réalisé par un conseiller municipal pour un montant de 88 €.

Le CM fixe le montant des frais de scolarité supportés par les communes de Denting et de Boulay à 1 300 € par élève scolarisé en maternelle et 600 € pour un élève en primaire.

PYLONE ORANGE

Le CM avait lors du précédent conseil donné un accord de principe à la sté ORANGE qui souhaite implanter un pylône pour améliorer le réseau de téléphonie mobile sur la commune, ce pylône sera installé sur le chemin d'accès à proximité du poste électrique des éoliennes situé en forêt communale en bordure de la route départementale. Le Maire présente les modalités techniques de cette opération qui porte sur l'installation de 2 antennes assurant la diffusion en

3 G et 4 G. La commune touchera une redevance de 1500 € par an, revalorisée à hauteur de 1% annuellement, et la durée du bail a été fixée à 12 ans.

FORET COMMUNALE

Le Maire présente l'état prévisionnel des dépenses et des recettes pour 2020. Les dépenses d'exploitation (abattage et débardage, et cubage) s'élèvent à 15 786,13 € HT pour une recette escomptée de 74 936 €. Le CM autorise la réalisation de bois d'affouage par les particuliers. Le prix du stère façonné demeure inchangé à 12 € pour les gens de la commune et à 13 € HT pour les particuliers extérieurs à la commune.

PERSONNEL COMMUNAL

Le CM se prononce en faveur du renouvellement des CDD du personnel communal pour un nouvelle période d'un an. Mme MULLER Nathalie assurera les fonctions de régisseur adjoint pour la régie du périscolaire.

Concernant le recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2020, le secrétaire de mairie assurera les fonctions de coordonnateur et Mme MULLER Nathalie est désignée comme agent chargé des opérations liées au recensement.

DIVERS

Le CM approuve la modification des statuts de la communauté de communes qui intègre la compétence transport à la demande.

Il indique que la commune a obtenu la 2^{ème} fleur pour les villes et villages fleuris en récompense à la qualité du fleurissement 2019 et il remercie tout particulièrement Mme Berviller s'est tout particulièrement investie dans la mise en œuvre du fleurissement.

Le Maire présente un projet d'aménagement de la circulation et du stationnement des véhicules dans la rue Basse. L'étude réalisée par le cabinet Thalgot porte sur la matérialisation de 15 places de stationnement et la nécessité de mettre cette rue en sens unique. Le sujet est reporté à une prochaine réunion.

Concernant le dossier fibre optique, les difficultés rencontrées dans deux secteurs ont été résolues. La phase de pré-raccordement des maisons va débuter début novembre et la commercialisation est envisagée pour la fin du 1^{er} trimestre.

Le Maire présente, dans le cadre de la révision de la carte communale, un avant-projet de création d'un immeuble collectif de 8 appartements et d'1 studio. Il indique que le financement de l'opération pourrait s'effectuer sur la base de la vente des appartements « en état d'avancement des travaux ». Si un nombre suffisant d'acquéreurs se manifestent, ce projet pourrait être réalisé dans un délai de 2 ans.

La cérémonie des vœux du maire est fixée au samedi 4 janvier 2020 à 17 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 15.

Le Maire,